

La Revue Populaire

Vol. 10, No 5

Montréal, Mai 1917

ABONNEMENT.

Canada et États-Unis:

Un An: \$1.00, — Six Mois: - - - 50 cts

Montréal et Etranger:

Un An: \$1.50 - - Six Mois: - - - 75 cts

Tout renouvellement d'abonnement doit nous parvenir dans le mois même où il se termine. Nous ne garantissons pas l'envoi des numéros antérieurs.

**Paraît tous
les mois**

POIRIER, BESSETTE & C^{ie},
Éditeurs-Propriétaires,
200, Boulv. St-Laurent, MONTREAL

La REVUE POPULAIRE est expédiée
par la poste entre le 1er et le 5 de cha-
que mois.

ÇA DEMENAGE!

Le traditionnel voyage annuel des meubles vient d'avoir lieu. L'an dernier, à pareil époque, de nombreux locataires s'installaient dans le logis idéal ENFIN trouvé et ils avaient la ferme résolution d'y rester jusqu'à la fin de leurs jours.

Ils ont eu bien de la peine à y demeurer jusqu'à la fin de leur bail...

Et le paquetage a recommencé. La démolition aussi... On ne débarque pas d'un endroit où l'on s'était installé pour toujours sans perdre quelque chose et sans casser quelque meuble mais on trouve toujours de bonnes raisons pour s'excuser et l'on arrive à se prouver à soi-même que l'on fait une bonne opération.

Telle est l'opération des boches.

Eux aussi, ils déménagent, ils cassent leurs meubles, ils en perdent, ils en laissent et malgré cela ils se frottent les mains de contentement.

Il est vrai qu'ils ont une excellente raison pour justifier leur déménagement. "Nous nous étions, disent-ils, installés dans un endroit qui est devenu véritablement intenable; les voisins étaient par trop gênants! Non seulement ils faisaient du bruit mais ils nous tapaient même vigoureusement sur le nez si nous avions l'air de nous plaindre!"

Et voilà comment toute la belle équipe

de Guillaume le Dernier a jugé bon de plier bagage et d'aller voir plus loin s'il y faisait meilleur...

Ceci se passe quelque part en France, principalement dans la région de Péronne, St-Quentin et autres lieux.

C'est une curieuse histoire.

Les boches s'étaient installés là sans passer de bail, il y a environ deux ans. Ils avaient fait certaines améliorations qui consistaient principalement à démolir les maisons et à creuser des caves. Ils avaient négligé de s'assurer le consentement du propriétaire et poussaient même l'indélicatesse à refuser de payer le loyer.

Devant un tel état de choses, propriétaires et voisins ont fini par se fâcher sérieusement. Ils ont expulsé les gêneurs et comme le raisonnement aurait été inutile, ils ont employé la manière forte.

Le local a été enfin libéré, pour une partie déjà, en attendant mieux, mais on a constaté ce qui arrive toujours après le passage d'un locataire indésirable: les expulsés avaient tout saccagé, puis, non contents encore, ils avaient volé tout ce qu'ils avaient pu.

En revanche, ils avaient laissé de la vermine à pleins chars...

Ça ne fait pas l'affaires des proprios qui sont à établir la liste des dommages.

On dit qu'elle sera longue...

ROGER FRANCOEUR